

# APPLICATION DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES DANS LE 92



Le SNUDI FO 92 s'est prononcé dès 2012 pour le retrait du projet de loi sur la réforme des rythmes scolaires parce que cette réforme était lourde de conséquences sur le fonctionnement des écoles, les garanties statutaires des personnels et leurs revenus.

En cette rentrée, le fonctionnement des écoles est chaotique dans de nombreuses communes. Désordre et confusion pour les élèves, pour les familles, pour les personnels enseignants et territoriaux. **Le SNUDI FO 92 réaffirme son exigence d'abrogation des décrets Peillon et Hamon** et défendra tous les enseignants confrontés aux difficultés engendrées par leur mise en œuvre.

**Le SNUDI FO 92 propose aux enseignants de rassembler les faits sur les conditions réelles de la rentrée, de lister toutes les conséquences de la réforme des rythmes scolaires en remplissant le tableau ci-dessous.**

VILLE :

Ecole :

- Quels sont vos horaires à présent ?

- Comment ont-ils été communiqués aux familles ?

- Que sont devenues les études dirigées (horaires, rémunération, durée) ?

- Qui assure les T.A.P. et où ?

- Les animateurs sont-ils en nombre suffisant ?

- La Mairie a-t-elle changé les modalités d'appels ou d'accueil ?

- La Mairie vous a-t-elle donné des directives ou vous a-t-elle proposé une convention ? Si oui, dans quels termes ?

- La sortie des élèves est-elle plus difficile à encadrer ? Pourquoi ?